

CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 21 MAI 2010

Compte-rendu

INFORMATIQUE MAIRIE

Acquisition de matériel - choix du fournisseur

M. BUONO, Adjoint, rappelle que le Conseil municipal a inscrit au budget de 2010 le remplacement de deux postes informatiques au secrétariat.

Quatre prestataires de services ont été contactés et ont remis une offre. Il présente les propositions reçues pour la fourniture de deux ordinateurs.

Fournisseur	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
Speed informatique	1 242.17 €	243.46 €	1 425.63 € (remise déduite - 60 €)
IT Contact	1 345.00 €	263.62 €	1 608.62 €
R.B.I.	1 754.00 €	343.78 €	2 097.78 E
		2e proposition	1 863.36 E
ST ETIENNE BUREAU	2 031.00 €	398.07 €	2 429.07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- retient Speed Informatique pour la fourniture des deux postes informatiques, cette entreprise est d'une part la moins disante et d'autre part située dans le périmètre de la Communauté de Communes de l'Ouest Roannais.
- autorise le Maire à signer le bon de commande et à mandater la dépense correspondante.

BÂTIMENT - CHAUFFAGE MAIRIE

Remplacement de la chaudière - choix du prestataire

M. PACAREAU, Conseiller municipal responsable de la commission Bâtiments, informe le Conseil municipal qu'un cahier des charges a été rédigé pour l'acquisition d'une chaudière ventouse à condensation à gaz pour la mairie.

Trois entreprises ont répondu sur les critères demandés. Il s'agit de Thermi Dépannage, Benotti et Thermi Services.

Il présente les propositions reçues :

Entreprises	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
THERMI DEPANNAGE	7 896.06 €	1 547.63 €	9 443.69 €
BENOTTI	7 287.00 €	1 428.25 €	8 715.25 €
THERMI SERVICES	6 801.31 €	1 333.06 €	8 134.37 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient THERMI SERVICES, entreprise la moins-disante, pour la fourniture et la pose d'une chaudière ventouse à condensation gaz.

VOIRIE - Point à temps

M. BUONO rappelle au Conseil municipal que du point à temps doit être effectué, en juin ou juillet, chemin de la Bergerie, Route Napoléon, chemin Trotteloup. La commission voirie a examiné les devis reçus pour cette prestation. L'entreprise Eiffage propose 1 096.36 € la tonne et Eurovia 1 000 €.

Il propose au conseil d'entériner la proposition de la commission voirie qui a retenu l'entreprise EUROVIA pour cette prestation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal retient l'entreprise EUROVIA pour la campagne de point à temps 2010.

RESTAURANT SCOLAIRE

Tarifs rentrée scolaire 2010/2011

M. le Maire rappelle que le prix du repas au Restaurant scolaire est actuellement de 3.44 €.

Il propose de réviser ce tarif à partir de septembre 2010 en se référant à la hausse du coût de la vie entre avril 2009 et avril 2010 soit 1.7 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

. décide de fixer à 3.50 € le prix de vente d'un repas au restaurant scolaire. Ce tarif sera applicable aux repas consommés à partir du 1er septembre 2010 dont la vente s'effectuera à partir du mois de juin.

. décide de fixer à 4.30 €, au 1er septembre 2010, le prix de vente d'un repas lorsque l'achat a lieu en dehors des périodes fixées mensuellement par la Mairie ;

. de maintenir à cinq le nombre minimum de repas pouvant être vendu ;

. de maintenir la possibilité de remboursement des repas achetés et non consommés, en cas de circonstances exceptionnelles.